

**ANNEXE À LA CIRCULAIRE 2008-030 (02.01.22.13)**

**CONSTITUTION DE LA MASSE SALARIALE SUR LAQUELLE S'APPLIQUE LE 2 %**

**AS-471 - Année financière terminée le 31 mars 2008**

AS-471 page 320

colonne 04 ligne 01, salaire personnel excluant le montant du boni au rendement

AS-471 page 330

colonne 02 ligne 01, congés annuels  
02, congés fériés  
03, congés mobiles  
04, congés de maladie - délai de carence  
06, congés de maladie (%) temps partiel

AS-471 page 330

colonne 02 ligne 10, congés sociaux  
11, droits parentaux  
14, développement des ressources humaines  
16, maintien du contrat de travail  
17, conseiller cadre à la direction générale  
18, remplacement  
21, libération patronale  
27, assignation temporaire